



## DECLARATION LIMINAIRE DU CTL DU 27 SEPTEMBRE 2018.

Madame la Présidente,

La torpeur et la chaleur de l'été n'ont pas empêché les mauvais coups de pleuvoir :

- rapport de la cour des comptes en juin ;
- rapport CAP 2022 (AP) en juillet ;
- circulaire sur l'organisation territoriale des services publics en juillet ;
- expérimentation de restructurations d'ampleur dans la plus grande confidentialité en août, alors que le Directeur Général en juillet assurait ne rien avoir de nouveau à dire sur CAP 2022, sept directions préfiguratrices 59-62, 19-23-87 et 41-45 doivent désormais obéir à 3 principes imposés par le gouvernement : resserrement du réseau, géographie revisitée, optimisation domaniale.

Ce dernier projet élaboré en catimini, sans association, ni même information des collègues (cadres y compris) est une véritable provocation voire un déni de démocratie. Et cerise sur le gâteau moisi, le 4 septembre, confirmation de la mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, après dix jours de « suspense insoutenable ».

Mais pourquoi vouloir à tout prix changer un système qui fonctionne ? (Rappelons qu'actuellement le taux de recouvrement est de 98 %). Encore un tour de passe-passe pour justifier des suppressions d'emplois ?

La CGT dénonce l'absurdité du PAS et demande son abandon. Le risque, c'est que les dysfonctionnements majeurs liés à la conception même du PAS, servent de prétexte à la fusion IR/CSG. Ainsi, les notions de foyer fiscal, de quotient familial et de progressivité disparaîtraient de notre système fiscal, ce que combat la CGT.

Aujourd'hui, nous siégeons en CTL dont les sujets à l'ordre du jour sont, encore une fois, des sujets qui fâchent :

- La modification d'horaires d'ouverture d'une trésorerie ;
- Le transfert de l'activité SPL de la recette des Finances du Havre vers la division du secteur public local de la DRFIP, projet soumis au vote ce jour et déjà mis en place au 1<sup>er</sup> septembre ou 1er juillet 2018. ? Peu importe la date, une fois de plus nous sommes mis devant le fait accompli. Comment expliquer que lors du CTL du 12 juin et de la réunion informelle du 9 juillet, ce projet ne nous ait pas été présenté ?

Pourquoi ce vote aujourd'hui alors que tout a déjà été mis en place ?

Pourquoi pas un vote en 2019 ou en 2020, ou mieux pas de vote du tout. Vous nous dites que vous êtes favorable au dialogue social, que vous nous donnez les informations dès que vous les avez, que votre porte est ouverte. Beaucoup de paroles mais peu d'actes. Vous écoutez mais vous n'entendez rien. Encore une fois le constat est clair et amer, il n'y a aucun respect pour les organisations syndicales et pour les agents.

- Le transfert du CSP d'initiative : vous faites le constat que les résultats du CSP sont en tendance à la baisse, en particulier au sein des SIP. Cette mission est effectuée en fonction de la disponibilité résiduelle des agents eu égard aux travaux de gestion. Serait-ce une conséquence directe des suppressions d'emplois ?

- Les ponts naturels (obligatoires) en 2019 ;
- L'actualisation du DUERP/PAP, dans quel but, pour quelle efficacité ?
- L'évolution de l'accueil : la dernière réorganisation avait déjà perturbé certains collègues entraînant plusieurs demandes de mutation dont certaines n'ont pas été acceptées.

Suite au projet de déplacement de la banque d'accueil d'orientation, donc plus de contribuables dans le hall, certains collègues émettent des réserves.

- Le transfert expérimental des relances des successions du SPFE de Rouen au PCRP : vous annoncez le transfert d'un agent sans nous communiquer de données chiffrées des charges de travail.
- L'évolution des SPF : encore 3 services de proximité qui ferment. Et ce n'est pas « l'effort » de la direction d'accorder la possibilité de travailler à distance et de maintenir une antenne sur Dieppe qui va changer la donne, nous ne sommes pas dupes...

Nos déclarations liminaires se suivent et se ressemblent hélas...

Nous réaffirmons notre attachement au service public de proximité garant de l'équité fiscale pour tous les contribuables et condamnons tout projet visant à démanteler et à mettre à mort la DGFIP.

Rouen, le 27 septembre 2018  
Les élu(e)s en CTL